

COMMUNE DE PETIT-LANDAU

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PETIT-LANDAU
SEANCE DU 31/03/2016**

Sous la présidence de Monsieur Armand LE GAC, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 h 30.

Présents (13) : Mesdames et Messieurs Armand LE GAC, Maire, Clément URICHER, Carole TALLEUX, Jean-Marc GINDER, Adjoints au Maire, Etienne ANTONOT, Christian BUTSCHA, Jean-Marie BUTSCHA, Joseph CARNEMOLLA, Stéphane ESSLINGER, Jean-Baptiste MEYER, Laetitia ORTSCHITT, Alexandra STEMMELIN, Myriam WENDLING, conseillers municipaux.

Absent excusé et non représenté : ../'

Absent non excusé : ../'

Ont donné procuration (2) : Antoine SUTTER qui a donné procuration à Carole TALLEUX. Grégory ZUNQUIN qui a donné procuration à Alexandra STEMMELIN.

En mémoire des victimes des attentats de Bruxelles, M. le Maire demande aux membres présents et à l'assistance d'observer une minute de silence.

Est désigné secrétaire de séance, Myriam WENDLING, conseillère municipale, assistée de Nicolas NUNNINGER, secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 15 mars 2016.
2. Avis sur l'arrêté préfectoral du 10 mars 2016 portant projet de fusion entre la CCPFRS et la M2A.
3. Approbation du budget primitif « Eau/Assainissement » pour l'exercice 2016.
4. Révision de la redevance communale d'assainissement.
5. Révision de la surtaxe communale pour l'eau potable.
6. Approbation du budget primitif principal pour l'exercice 2016.
7. Révision des attributions de compensations de la taxe professionnelle versées par la CCPFRS.
8. Vote des trois taxes.
9. Révision des tarifs communaux.
10. Mise à disposition de personnel par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (emplois saisonniers d'été).
11. Divers.



1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 15 mars 2016.

Le compte-rendu de la séance du 15 mars 2016 n'appelant pas d'observation est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

2. Avis sur l'arrêté préfectoral du 10 mars 2016 portant projet de fusion entre la CCPFRS et la M2A.

VU l'arrêté préfectoral du 10 mars 2016 proposant la fusion de la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération et la communauté de Communes Porte de France – Rhin Sud,

VU les décisions du Conseil Municipal de Petit-Landau du 8 décembre 2015 et du 19 janvier 2016 émettant un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet et demandant le rattachement de la CCPFRS à la Communauté Urbaine des Trois Frontières,

OUI les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** à l'arrêté préfectoral du 10 mars 2016, en maintenant la volonté exprimée dans les deux délibérations citées ci-dessus.

3. Approbation du budget primitif « Eau/Assainissement » pour l'exercice 2016.

Considérant la proposition de budget présentée par M. le Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget « eau et assainissement 2016 » qui s'équilibre en section de fonctionnement à 168 000,00 € et en section d'investissement à 92 000,00 € ;
- **VOTE** le budget par chapitre tant pour la section d'investissement que pour la section d'exploitation.

4. Révision de la redevance communale d'assainissement.

Sur proposition de la Commission des Finances et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

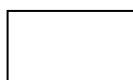
- **MAINTIENT** la redevance communale d'assainissement à 1,50 € par m³ d'eau facturé.

5. Révision de la surtaxe communale pour l'eau potable.

Sur proposition de la Commission des Finances et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- **MAINTIENT** la Surtaxe communale pour l'eau potable à 0,70 € par m³ d'eau facturé.



6. Approbation du budget primitif principal pour l'exercice 2016.

Considérant la proposition de budget primitif proposé par M. le Maire s'équilibrant comme suit :

- section de fonctionnement : 922 000,00 €
- section d'investissement : 978 000,00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le budget primitif « principal » de l'exercice 2016 tel qu'il a été présenté,
- **DE NE PAS UTILISER** la notion d'opération en section d'investissement si ce n'est pour information,
- **DE VOTER** le budget par chapitre tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement,
- **DE PREVOIR** directement au chapitre globalisé 012 de la section de fonctionnement les primes de fin d'année instaurées dès 1972, représentant 10 % du chapitre 012 du budget principal 2014, qui continueront comme par le passé à être revalorisées et réparties par M. le Maire.

7. Révision des attributions de compensations de la taxe professionnelle versées par la CCPFRS.

VU la décision du Conseil de Communauté de la CCPFRS du 21 mars 2016 décidant la révision des attributions de compensation de la taxe professionnelle (ACTP),

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

OUÏ les explications de M. le Maire rappelant notamment que pour être validée, la révision du montant des attributions de compensation de la taxe professionnelle doit être approuvée par l'ensemble des conseils municipaux concernés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (Christian BUTSCHA) :

- **APPROUVE** la révision des attributions de compensation de la taxe professionnelle décidée par la CCPFRS,

8. Vote des trois taxes.

OUÏ les explications de M. le Maire,

VU la délibération du Conseil de Communauté de la CCPFRS du 21 mars 2016 révisant les taux de la part intercommunale de la taxe d'habitation, de la taxe foncière bâtie et de la taxe foncière non bâtie,

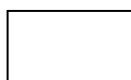
VU le budget communal primitif 2016,

SUR PROPOSITION de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix et 1 abstention (Christian BUTSCHA),

- **DECIDE** de baisser les taux de la Taxe d'habitation, de la Taxe Foncière Bâtie, de la Taxe Foncière Non Bâtie. Les nouveaux taux s'établiront comme suit :

Taxes directes locales	Taux 2015	Taux voté pour 2016
Taxe d'habitation	5,83	4,19
Taxe foncière (bâtie)	8,73	8,27
Taxe foncière (non bâtie)	52,29	37,58



9. Révision des tarifs communaux.

SUR PROPOSITION de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **MAINTIENT** les tarifs communaux aux montants fixés par délibération du 31 mars 2015.

10. Mise à disposition de personnel par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (emplois saisonniers d'été).

Ouï les explications de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CHARGE** M. le Maire de recruter sept étudiants pour la période de juin à début septembre 2016 durant les congés des agents du service technique communal ainsi que pour renforcer ce service. Le contrat de travail sera traité par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin à Colmar sous la forme d'une mise à disposition. La rémunération sera basée sur les références légales actuellement en vigueur (indice brut 297 au 01.02.2013) sur une base horaire de 35 h hebdomadaires de date à date. Les frais pour la Commune s'élèvent à 7 % du salaire et charges sociales. La durée des contrats sera fonction du nombre de candidats et de leur âge, préférence sera donnée aux jeunes de plus de 18 ans titulaires du permis de conduire et n'ayant pas occupé un emploi saisonnier à la Commune en 2015. Si l'offre est supérieure à la demande, il sera procédé à un tirage au sort afin d'attribuer les postes.
- **CHARGE** M. le Maire de la signature des conventions de mise à disposition à intervenir ;
- **DECIDE** de prendre en charge les frais de visite médicale auprès d'un médecin assermenté-agréé du Haut-Rhin et la fourniture de chaussures de sécurité pour les jeunes qui n'en auraient pas.

11. Divers.

Une formation d'artificiers aura lieu à Petit-Landau fin octobre suite au changement de législation. Il est proposé que la Commune finance la formation à 3 personnes en retour de leur participation au traditionnel feu d'artifice du 13 juillet. Les 2 artificiers actuellement formés ayant décliné l'offre, un appel à candidature sera lancé.

Le 22 avril, le Conseil Régional organise une réunion d'information concernant le développement du haut débit dans le Haut-Rhin à Cernay. M. le Maire, Grégory ZUNQUIN et Stéphane ESSLINGER représenteront la Commune.

M. le Maire a pris renseignement auprès de la Gendarmerie et la commune de Battenheim sur la « protection participative citoyen ».

Jean Marc GINDER rappelle que l'appel d'offre pour l'enfouissement du réseau BT rue Séger est en cours. Ces travaux sont à réaliser concomitamment aux travaux de voirie pris en compte par la CCPFRS.

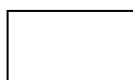
La vidange de 2, voire 4 bassins, de la station d'épuration est prévue et budgétisée cette année. Deux devis sont déjà arrivés. La mise en place d'un plan d'épandage est également budgétisée.

Carole TALLEUX informe que la rencontre des Séniors à Bad Bellingen aura lieu le 14 avril prochain.

Le dernier spectacle, « Agamemnon » proposé à tarif réduit dans le cadre de la Filature Nomade aura lieu le mardi 3 mai. Les réservations sont en cours à la Mairie.

Etienne ANTONOT, président de l'UNC, rappelle que l'Assemblée Générale du sous-groupe UNC de Mulhouse aura lieu à Petit-Landau samedi 9 avril. S'en suivra un défilé depuis la salle polyvalente jusqu'au Monument aux Morts et retour avec dépôt de gerbes et remise de décorations au Monument.

La séance est levée à 20h55.

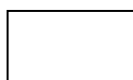


**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la commune de Petit-Landau
Séance du 31/03/2016**

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 15 mars 2016.
2. Avis sur l'arrêté préfectoral du 10 mars 2016 portant projet de fusion entre la CCPFRS et la M2A.
3. Approbation du budget primitif « Eau/Assainissement » pour l'exercice 2016.
4. Révision de la redevance communale d'assainissement.
5. Révision de la surtaxe communale pour l'eau potable.
6. Approbation du budget primitif principal pour l'exercice 2016.
7. Révision des attributions de compensations de la taxe professionnelle versées par la CCPFRS.
8. Vote des trois taxes.
9. Révision des tarifs communaux.
10. Mise à disposition de personnel par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (emplois saisonniers d'été).
11. Divers.

Nom & Prénom	Fonction	Signature	Procuration
LE GAC Armand	Maire		
URICHER Clément	1° adjoint		
TALLEUX Carole	2° adjoint		
GINDER Jean-Marc	3° adjoint		
MEYER Jean-Baptiste	Conseiller municipal		
ESSLINGER Stéphane	Conseiller municipal		
CARNEMOLLA Joseph	Conseiller municipal		
ANTONOT Etienne	Conseiller municipal		
WENDLING Myriam	Conseillère municipale		
ORTSCHITT Laetitia	Conseillère municipale		



SUTTER Antoine	Conseiller municipal	Procuration à Carole TALLEUX	
ZUNQUIN Grégory	Conseiller municipal	Procuration à Alexandra STEMMELIN	
STEMMELIN Alexandra	Conseillère municipale		
BUTSCHA Christian	Conseiller municipal		
BUTSCHA Jean-Marie	Conseiller municipal		

